

Communauté de  
Communes  
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

• suppléés : 5

• représentés : 4

Votants : 45

Date de la convocation :  
04 Février 2019

Secrétaire de séance :  
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 14 Février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 04 FEVRIER 2019, s'est réuni à LE PLESSIER-ROZAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, DAULT (suppléante de M. RICARD), HALL, PETIT, LEFEBVRE, LAMBERT (suppléante de M. DALRUE), NANSOT, Messieurs BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, HEBERT, DOVERGNE, TANGHE (suppléant de M.PALLIER), CRETEL (suppléant de M. SURHOMME), BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDEVELDE, DRAGONNE, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. AMARA de Mme MARCEL, M. BARRE de M. AUBRY et M. LAMOTTE de Mme ROUX.

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT et WU, Messieurs FRANCELE, PALLIER (représenté par M. TANGHE), SURHOMME (représenté par M. CRETEL), POTTIER, DUTILLEUX, MOURIER, JUBERT

● Absents non excusés :

Mesdames BLIN, BLONDEL, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, REMY, LEROY, PELTIEZ et CLEMENT.

**Objet : VENTE COLONNES DE TRI SELECTIF – VERRE à la CC du Grand Roye**

**Rapport de Monsieur Yves COTTARD, Vice-Président Environnement**

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018, relative à la création de la commune Trois Rivières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2018, relatif à la réduction du périmètre la Communauté de Communes Avre Luce Noye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Dans le but d'assurer la collecte du verre en apport volontaire sur les communes de Pierrepont-sur-Avre et Contoire-Hamel, la Communauté de communes du Grand Roye (CCGR) souhaite acheter 5 colonnes de tri sélectif « verre » à la CCALN pour la somme de 900 euros.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 21 janvier 2018,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil com**

- Décide de vendre les 5 colonnes de tri sélectif « verre » à la CCGR au prix global de 900 €.
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Environnement, à signer les documents en rapport avec cette décision

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 14 FEVRIER 2019**

**A LE PLESSIER ROZAINVILLERS**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/2/2019